

re naturelle
stronomie.

fait *par écrit*,
époques fixées

les matières,
convient d'at-

nd il s'agit de
re envoyé au

nts conservés
proportion d'a-

ère par l'atti-

affectés aux

.....	10
botanique, ...	3
minéralogie..	3
géologie.....	3
.....	9
.....	—
.....	28

re, après la
de l'examen
en universi-
té.

par écrit, en
un des can-

Examen des lettres : un thème latin, une version latine, une version grecque, une composition littéraire, un thème anglais pour les candidats de langue française, et une version anglaise pour les candidats de langue anglaise.

Art. VII.—20 points sont attribués à chacune des matières suivantes : au thème latin, à la version latine, à la version grecque ; 36 points à la composition, et 10 points au thème anglais ou à la version anglaise.

Art. VIII.—L'examen des Sciences roule sur les matières suivantes : la philosophie intellectuelle et morale, la physique, les mathématiques.

Art. IX.—36 points sont affectés à la philosophie, 25 aux mathématiques, et 16 à la physique.

Art. X.—Les questions d'examen sont faites par les Supérieurs des collèges affiliés, et tirées au sort.

Correction des devoirs dans l'examen universitaire.

1.—Pour les versions latine et grecque, les Supérieurs qui les ont choisies ont dû préalablement les diviser au meilleur de leur jugement en plusieurs parties, et distribuer 18 points entre ces diverses parties proportionnellement à leur importance relative, les deux autres points étant réservés pour l'appréciation du mérite littéraire de la traduction. La correction se fait d'abord au point de vue de l'exacte fidélité à rendre le sens contenu dans l'original. La somme des points perdus pour chaque partie ne peut jamais dépasser le nombre de points affectés à cette partie. Quand on a atteint ce nombre, on passe immédiatement à la partie suivante : puis, en outre, on retranche trois dixièmes (0.3) de point